



N°24-61

Objet :

**Mise en place d'une chloration
gazeuse station de pompage
Hameau des Champs
commune de Chirassimont**

Subvention

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2023-28 du Comité Syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant la nécessité de la mise en place d'une chloration gazeuse à la station de pompage située Hameau des Champs sur la commune de Chirassimont ;

Considérant que ces travaux permettront la sécurisation du secteur Gantet ;

Considérant que le coût de cette opération est estimée à 19 863 € HT ;

Considérant que le Département de la Loire peut apporter un financement à hauteur de 50 % maximum.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire ;

2°) de dire que le montant prévisionnel de l'opération correspond à 18 863 € HT ;

3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

15 MAI 2024

Le Président,

Daniel FRECHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Frechet", is written over a large, stylized blue loop.